



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITE DE GALVANISATION ET DE THERMOLAQUAGE

SOCIETE AXIMUM PRODUITS DE SÉCURITÉ COMMUNE DE NOGENT SUR OISE

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société AXIMUM Produits de Sécurité en vue d'exploiter une unité de galvanisation et de thermolaquage dans son établissement de Nogent-sur-Oise, zone Industrielle, 6, rue du Marais Sec, est soumise à une enquête publique d'une durée d'un mois du lundi 15 octobre 2018 au jeudi 15 novembre 2018 inclus.

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation de la société AXIMUM Produits de Sécurité en vue d'exploiter un nouveau hall de traitement de surface avant galvanisation afin de régulariser la situation administrative de son site exploité sur la commune de Nogent-sur-Oise, Zone Industrielle, 6, rue du marais Sec.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Pierre DENDIEVEL, audité en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Nogent-sur-Oise les jours suivants :

- lundi 15 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 27 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 6 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- lundi 12 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 15 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis tacite de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Nogent-sur-Oise, aux jours et heures d'ouverture au public, le lundi de 10 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures et du mardi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans la commune de Nogent-sur-Oise aux heures d'ouverture susvisées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Nogent-sur-Oise, par courrier adressé à la mairie de Nogent-sur-Oise ou par courrier électronique adressé à « urba@nogentsuroise.fr » en indiquant en objet « EP AXIMUM PRODUITS DE SECURITE ».

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Loïc Vaillant, cadre environnement de la société ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.